

SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 1^{er} Mars 2017

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Aurélien LEMOINE.

ABSENTS EXCUSES : Laurence LUSSEAU (pouvoir à Daniel ROUSSINEAU), Judicaël BERTIN (pouvoir à Jérôme BRILLARD).

ABSENTE : Sylvie BRANSOLLE

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE : MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur SOPENA donne lecture du compte-rendu établi par M. SOLON après la réunion de l'ensemble des conseillers municipaux du 28 février, ce compte-rendu précise les points qui serviront de base au travail et à la réflexion de M. MIMRAN.

La rémunération de maîtrise d'œuvre y compris les autres membres du groupement sera de 10,45 % du montant des travaux.

Une rencontre a lieu le mercredi 8 mars avec l'architecte et quelques membres de son groupement.

CONVENTION ENTRE M. Martial RICHARD ET LA COMMUNE DE PEZOU

Sur le terrain de M. RICHARD à Chicheray se trouve une borne incendie ; afin que SUEZ (qui contrôle les bornes) ou la commune puissent intervenir à tout moment, il serait opportun de signer une convention entre cette personne et la commune. Cependant, Jérôme BRILLARD et Aurélien LEMOINE pensent que cette servitude peut créer bien des problèmes à la commune en cas de dégât sur sa grange ou sur son terrain, Nicolas JANSSEN pense également qu'il vaut mieux déplacer cette borne maintenant sur le domaine public.

Après discussion et à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de déplacer la borne, un devis sera sollicité.

En aparté mais toujours sur la problématique de la défense incendie, Daniel ROUSSINEAU évoque sa rencontre avec le SDIS qui a confirmé il y a un mois environ qu'il n'y avait pas besoin de créer une nouvelle bâche pour la défense incendie dans les chalets, celle-ci étant actuellement suffisante.

REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU CLOS DES ILOTS/LES TRAVERS

Alain SOPENA annonce qu'afin de bénéficier de l'opération groupée animée par la CPHV pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif présentant des risques sanitaires et d'obtenir une subvention de 60 % sur un plafond de 8500 € TTC de la part de l'agence de l'eau, il est nécessaire de signer une convention pour dans un premier temps la réalisation d'une étude de sol. Cette possibilité existe pour le Clos des Îlots ainsi que pour l'emplacement du futur club house.

Aurélien LEMOINE pense qu'investir dans un assainissement non collectif uniquement pour quelques jours dans l'année n'est pas opportun, il suggère d'installer des toilettes sèches ou de pomper les matières et les rejeter dans la station d'épuration (si c'est autorisé) ; Pierre SOLON pense qu'il vaut mieux fabriquer les toilettes sèches nous-mêmes. Se pose tout de même, en cas de toilettes sèches, la question de l'évacuation des eaux d'évier.

Daniel ROUSSINEAU va se renseigner sur la location de toilettes sèches.

2017-06 : Dans le cadre de la reconstruction du club house, un assainissement non collectif est nécessaire. Une étude de sol destinée à définir la filière d'assainissement doit être réalisée. Les Conseillers Municipaux autorisent M. SOPENA, Maire à signer la convention avec la communauté de communes du Perche et Haut Vendômois.

REPLACEMENT EVENTUEL DU RENAULT TRAFIC

Ce véhicule est quasiment à l'état d'épave, le BERLINGO est pratiquement toujours utilisé par Olivier DELAUNAY, il est vraiment nécessaire de remplacer ce véhicule.

Un véhicule neuf coûte entre 15 et 16 000 € HT (une remise de l'ordre de 48 % a été consentie). Daniel ROUSSINEAU a trouvé un véhicule de 90 000 kms avec un plateau de 3,50 m, un crochet d'attelage, garantie 3 mois, intérieur placage bois, 7 places, 4 pneus neufs pour 5 640 € TTC sans la carte grise.

Une location coûterait 800 € par mois.

Christophe TISSIER pense qu'il vaudrait mieux acheter un véhicule électrique plutôt qu'un diesel.

Daniel ROUSSINEAU attend une proposition du garage local, s'ils font une proposition similaire, la préférence leur sera donnée, dans le cas contraire, le véhicule de 5 640 € sera acheté.

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES (23 avril et 7 mai 2017)

Les tours de garde sont établis sachant que le scrutin se termine à 19 heures.

FEU D'ARTIFICE POUR LA FETE COMMUNALE

Michelle DAGUET a rencontré PYRO CONCEPT pour le tir du feu d'artifice du 1^{er} juillet, le prix est passé de 3500 € en 2016 à 3600 € cette année pour une durée de tir comprise entre 14 et 16 minutes.

Elle annonce que les torches qui étaient utilisées pendant la retraite aux flambeaux sont dangereuses et ne seront plus utilisées, des bâtons en plastique lumineux seront achetés. Les conseillers municipaux demandent à Michelle DAGUET de vérifier la durée du tir qui paraît être réduite par rapport à l'année passée.

Aurélien LEMOINE prendra contact avec les vigiles.

2017-07 ENTRETIEN DES POSTES DE REFOULEMENT DES STATIONS D'EPURATION

Les Conseillers Municipaux décident de confier à la société SUEZ RV OSIS Ouest l'hydro-curage des deux stations d'épuration une fois par an au prix de 962 € HT la journée et le pompage nettoyage des postes de refoulement et bacs à graisse deux fois par an au prix de 545 € HT la demi-journée.

Le prix de l'heure de travaux supplémentaire est fixée à 119 € HT l'heure et le traitement des déchets à 54 € HT le m³.

QUESTIONS DIVERSES

Alain SOPENA annonce qu'une subvention de 23 000 € provenant du Conseil Départemental au titre de la dotation de solidarité rurale vient d'être accordée pour les travaux de voirie (chemin des Hauts de Fontaine, accès des véhicules devant l'Eglise, chemin de Fortunas, chemins de St Marc, des Prés, de la Haie aux Biches, de la Guizonnière, de Chêne Carré.

Alain SOPENA évoque la démission de M. PILLEFER de la présidence de la CPHV et de son remplacement après des élections le 27 février par M. Alain BOURGEOIS.

Sonia BROSSE annonce qu'une mini décharge est en train de se créer à proximité de chez elle, Daniel ROUSSINEAU lui répond que malheureusement il y en a ailleurs mais qu'il va s'en occuper.

Pierre SOLON demande où en sont les travaux d'arrosage au goutte à goutte, Daniel ROUSSINEAU lui explique que les parterres ont été creusés par les employés communaux, les gaines vont être passées à la mairie, l'Eglise et à la bibliothèque ; la société AQUAFOR installera ensuite les tuyaux.

Jérôme BRILLARD demande si le brûlage est autorisé, Alain SOPENA lui répond que c'est totalement interdit.

Il annonce que les travaux de rénovation du collège ont débuté (coût 8 millions d'euros) et que sur le gymnase seront entrepris des travaux d'isolation et de réfection des sanitaires.

Christophe TISSIER indique qu'un riverain d'un chemin laisse des branchages qui gênent les promeneurs.

Nicolas JANSSEN indique que des panneaux signalant l'école vont être installés de part et d'autre de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

LE MAIRE, Alain SOPENA